

Province de Québec

# Municipalité de Boileau

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Boileau, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2021, a adopté le règlement numéro 21-137 relatif à la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 20-128.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

**DONNÉ à BOILEAU ce 11<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt et un.**



---

Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 11 juin 2021, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 11 juin 2021.



---

Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière